

Délibération n°2025-071

Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 17 octobre 2025

Point de l'ordre du jour n°5 :

Création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE).

VU le Décret 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU l'Arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles ;

VU les statuts de l'Université ;

VU l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 6 octobre 2025 ;

VU l'avis du Conseil de gestion de l'INSPE du 8 octobre 2025 ;

VU l'avis du Conseil Académique du 16 octobre 2025

La création de la licence « Professorat des écoles », prévue pour la rentrée 2026, s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants. Portée par l'université d'Orléans, sa mise en œuvre sera assurée par l'INSPÉ.

Le dossier d'accréditation de la Licence « Professorat des écoles » est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve la création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE).

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	6
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	20
Contre :	7

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 17 octobre 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Université d'Orléans

Château de la Source – 45100 Orléans
president@univ-orleans.fr

1. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - A. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
 - B. Initiation à la recherche
 - C. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - D. Moyens humains prévus

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

A. Renseignements administratifs

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université	BLOND Éric	president@univ-orleans.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	RINGUEDÉ Sébastien	vp.cfvu@univ-orleans.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président(e) de l'université		
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)		
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de l'académie	AGRESTI Jean-Philippe	ce.recteur@ac-orleans-tours.fr
	Recteur / Rectrice de région académique	AGRESTI Jean-Philippe	ce.recteur@ac-orleans-tours.fr
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI		

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

B. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Présenter de manière synthétique et stratégique la LPE en précisant notamment :

- le positionnement de la formation dans l'offre de formation de l'établissement, du site, des besoins en professeur des écoles et, le cas échéant, son positionnement avec d'autres licences existant dans le domaine ;
- le choix de la (des) composante(s) portant la LPE ;
- la capacité d'accueil maximale envisagée en licence 1^{ère} année.

Actuellement, du point de vue régional :

- Seule l'université d'Orléans porte un parcours PPE au sein de la licence science de la vie.. S'ajoute à ce parcours, des parcours « métiers de l'enseignement » intégrés (UEI) aux licences du domaine « lettres-langues- sciences humaine » ainsi que des unités d'enseignement d'ouverture (UEO) portant notamment sur la découverte du système éducatif, la psychologie de l'enfant, la sociologie de l'éducation, l'enseignement des mathématiques et des sciences expérimentales. Dans le PPPE ainsi que les UEI et les UEO, un fort pourcentage des enseignements est assuré par les enseignants, enseignants-chercheurs de l'INSPÉ CVL-académie Orléans-Tours, composante de l'université d'Orléans.
- La formation des futurs enseignants du premier degré dans le cadre du master MEEF 1^{er} degré et des fonctionnaires stagiaires (à 50 et 100%) est assurée en totalité par l'INSPÉ CVL sur l'ensemble des centres de formation (Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours).
- Les formations précédemment citées s'effectuent en partenariat avec les différents services du rectorat pour les problématiques notamment de mise en stage des étudiants (stage en établissement scolaires pour les étudiants du parcours PPE, stages d'observations et de pratique accompagnée pour les étudiants inscrits dans les mentions premier degré, second degré et CPE du master MEEF, suivi des fonctionnaires -stagiaires....) et pour la constitution des équipes pluricatégorielles en permettant à des professeurs des écoles- maîtres formateurs (PEMF) et à des professeurs- formateurs académiques (PFA) d'intervenir dans la formation initiale des futurs enseignants. Pour tous ces points, l'INSPÉ CVL est l'interface, l'interlocuteur privilégié du rectorat.

C'est dans ce contexte d'expertise de l'INSPÉ CVL, de maillage territorial, de collaboration forte avec le rectorat de l'académie Orléans-Tours et avec le souhait de :

- Répondre à la commande ministérielle en termes de capacité d'accueil (60% du nombre de postes ouverts au concours externe / 345 la session 2025 du CRPE) ;
- Rendre plus visible et lisible les parcours pour devenir enseignant ;
- Réussir pleinement cette réforme ;

que le portage de cette nouvelle licence de la conception à sa mise en œuvre sera assuré par l'INSPÉ CVL- Académie Orléans-Tours, composante de l'université d'Orléans. Avec le souci de garder un maillage territorial au regard d'une part des berceaux d'affectation pour les lauréats des concours et des forces humaines d'autre part, cette licence sera dispensée sur 4 centres de formation sur 6 de l'INSPÉ CVL : Chartres (1 groupe TD de 40), Châteauroux (1 groupe TD de 40), Orléans (2 groupes TD de 40) et Tours (1 groupe TD de 40).

C. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

1. Répartition prévisionnelle des volumes horaires

La licence professorat des écoles (LPE) est structurée autour de quatre blocs principaux et d'un bloc d'adaptation, répartis sur les 3 années du cursus. Le volume horaire total est de 1570 heures complété de 10 semaines de stage, garantissant une formation complète et progressive.

Dans le cadre de ce dossier d'accréditation, les volumes horaires prévisionnels de chaque bloc sont présentés avec quelques variations possibles (de plus ou moins 30 heures pour le bloc 1, et de plus ou moins 5 à 15 heures pour les autres blocs) afin de laisser une possibilité aux équipes en charge de la construction d'ajuster précisément la maquette (unités d'enseignement, éléments constitutifs, progressivité à partir du référentiel reçu en septembre 2025, démarche

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

et dispositifs pédagogiques, etc.). Dans sa version finale, la maquette construite respectera les volumes horaires définis par l'arrêté du 09 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles.

Les principes qui ont appuyé cette proposition garantissent la cohérence du parcours, la progressivité des apprentissages, et la préparation efficace à l'entrée dans le métier sont les suivants :

- Une progressivité et une montée en professionnalisation : La formation est conçue comme un parcours de la L1 à la L3. La L1 vise principalement l'acquisition des fondamentaux disciplinaires pour enseigner et les premières immersions dans le métier pour en appréhender toutes les facettes et en construire une représentation juste, la L2 a pour objectifs de consolider les savoirs, de découvrir la diversité des pratiques et des premières mises en situation, tandis que la L3 tend vers une professionnalisation et une exploitation accrue des stages.
- Une place centrale pour la maîtrise des savoirs à enseigner : Le bloc 1 représente environ 70 % du volume global. Il s'appuie sur une entrée forte en français et mathématiques dès la L1, un renforcement disciplinaire précoce (dès la L1), avec des choix guidés, une concentration des disciplines bivalentes (Histoire et géographie, sciences et technologie, arts plastiques et musique) sur deux années pour garantir la densité des apprentissages et une régularité dans les enseignements de langues et EPS. Ces volumes permettent également progressivement de faire place à des approches bi ou pluridisciplinaires et d'aborder des Q SJ à partir du français ou des mathématiques (rapport aux mathématiques des filles par exemple).
- Une construction du regard pédagogique axée sur les apprentissages de tous les élèves et le développement des compétences avec, dès la L2, une découverte de la diversité des dispositifs et des pratiques inclusives en interaction avec les acteurs, les partenaires de l'école et les familles.
- Une appropriation progressive du cadre institutionnel par la compréhension des repères institutionnels en L1 et L2 et une mise en acte des valeurs plus marquée en L3, en lien avec les postures professionnelles.
- Un accompagnement du projet professionnel favorisant une réflexion sur ce dernier dès la L1, avec la découverte de la diversité des contextes professionnels : primaire, collège, périscolaire... et des projets collectifs pour le consolider, tout en permettant son ajustement si nécessaire.

Le tableau ci-dessous précise les volumes horaires par bloc (fourchettes)

BLOC	L1 (en H)	L2 (en H)	L3 (en H)
1	380-400	370-390	310-340
2	35-45	45-60	40-50
3	30-50	35-40	30-50
4	30-40	40-50	40-50
Adaptation	30-40	30-40	30-40
TOTAL	505 - 575	520-580	450-480
TOTAL		1570 H	

Le bloc « adaptation » privilégiera les entrées suivantes : numérique, sport/santé, ouverture internationale, culture, transition écologique en fonction des ressources des campus universitaires, des spécificités des territoires et de leur développement socio-économique, besoins des étudiants en fonction de leur profils, projet de recherche en mini-équipe accompagné par un chercheur. Ce bloc contribuera au développement de la pédagogie de projet, du travail en équipe, du travail avec les partenaires, à la connaissance des ressources de son territoire pour les intégrer et les faire vivre dans le cadre de l'enseignement.

2. Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus et une poursuite d'étude diversifiée pour les non lauréats : Assurer la sécurisation des parcours et éviter le décrochage

La maquette de formation inclut une logique de flexibilité et d'ouverture, permettant à la fois l'accueil de publics diversifiés et la réorientation progressive des étudiants en cours de parcours. Ces passerelles visent à sécuriser les

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

trajectoires, à favoriser les transitions et à répondre aux besoins d'individualisation des parcours. Cette logique permet des entrées multiples en s'axant sur plusieurs voies, pouvant répondre à une diversité de profils : Étudiants en formation initiale (entrant en L1 via les voies classiques d'admission), professionnels en reconversion (intégrant le cursus à différents niveaux selon leur parcours antérieur), candidats par validation d'acquis (pouvant accéder directement à certaines unités ou niveaux de formation). Ces modalités d'entrée permettent de valoriser les expériences antérieures et d'adapter les parcours aux besoins particuliers des apprenants. Les étudiants entrant à partir de L2 dans ce cursus ne pourront pas être dispensés des épreuves d'admissibilités (à l'exception des L1 PPPE intégrant la L2 LPE à la rentrée 2026). Dans le cadre du bloc « adaptation », un module de réorientation à l'échelle académique sera proposé entre deux semestres ou à l'issue de la L1, voire de la L2. Ce bloc visera à :

- Offrir un temps de réflexion sur le projet professionnel,
- Faire découvrir d'autres contextes dans le champ de la formation et de l'éducation via le stage d'ouverture,
- Accompagner les étudiants dans une éventuelle réorientation vers une autre filière ou un autre projet.

Ce dispositif constitue une réponse concrète aux enjeux d'orientation active et de lutte contre le décrochage des étudiants.

À l'issue de la L3, plusieurs voies de poursuite restent possibles en cas de non-réussite au concours de professorat des écoles. Les étudiants pourront par exemple envisager de se présenter à d'autres concours de la fonction publique dans les champs de l'éducation et du social, ou envisager une orientation vers des masters spécialisés, tels que le Master MEEF PIF (Pratiques et Ingénierie de la Formation), les Masters focalisés sur l'ingénierie et l'animation territoriale, sur la médiation culturelle. D'un point de vue général, la formation offre la possibilité d'une orientation vers les métiers de l'éducation, de la formation ou de l'intervention sociale. La conception de ce cursus de licence met en avant une volonté forte de modularité, d'inclusivité et de sécurisation des parcours, en cohérence avec les principes de formation tout au long de la vie et les exigences d'un enseignement supérieur accessible et adaptable.

D. Initiation à la recherche (1 page maximum)

Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.

L'introduction d'une initiation à la recherche dès la licence s'inscrit dans une logique de formation progressive à la posture de praticien réflexif. Elle vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux de l'analyse des pratiques, à l'articulation entre théorie et pratiques mises en œuvre, et à la construction d'une identité professionnelle capable d'évoluer dans un métier en transformation. Elle passe par l'articulation que les enseignants et enseignants-chercheurs mettent en avant et explicitent tout au long du cursus, et par l'exploration de problématiques éducatives simples, en lien avec les stages ou les observations en classe, en particulier réalisées dans le cadre d'analyse de situations et de pratiques. Cette démarche n'a pas pour but la production d'un mémoire, mais l'acquisition de compétences fondamentales : problématiser une situation, mobiliser des sources pour analyser et comprendre, construire une argumentation.

L'objectif est double : d'une part, installer une posture d'analyse critique des situations pédagogiques observées ou vécues ; d'autre part, préparer les étudiants à entrer en master avec une amorce de culture de la recherche.

L'ensemble des enseignants chercheur de l'INSPÉ CVL est susceptible d'intervenir dans la licence professorat des écoles

Nombre	Section CNU	Laboratoire de rattachement
1	22	ÉRCAÉ, Université d'Orléans

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

2	25	Institut Denis Poisson, Université d'Orléans
6	70	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
3	18	ÉRCAÉ, Université d'Orléans REMELICE, Université d'Orléans OMF, Université Paris 4
7	16	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
2	7	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	9	POLEN-CLARESS, Université d'Orléans
1	67	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	19	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	17	CRHI, Université de Nice
1	28	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	60	
1	11	REMELICE, Université d'Orléans

E. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Place des stages Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de	Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)
S1	<p>Licence 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaines en école primaire : 2 fois 1 semaine (1 semaine maternelle +1 semaine élémentaire) <p>Nombre : 2 semaines</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 1 <p>Pour tous, dans un autre contexte professionnel (par exemple : collège, milieux de l'éducation, de la formation, du social)</p> <p>Licence 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaines en école primaire : 2 semaines (cycle non vu en L1). <p>Nombre : 2 semaines</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 2 semaines <p>Pour tous, dans un autre contexte professionnel (par exemple : collège, milieux de l'éducation, de la formation, du social). Un stage en milieu scolaire à l'étranger peut également être envisagé en L2.</p> <p>Licence 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaines en école primaire : 3 semaines <p>Nombre : 3 semaines</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Les choix opérés pour les stages visent :

- En L1, la préparation à l'entrée dans le métier et une familiarisation avec ses attendus permettant d'apprendre aux étudiants à observer, à s'étonner, à analyser des observations ;
- En L2, le développement du regard professionnel en s'étonnant, en découvrant l'école, ses rythmes et son organisation, ses partenaires, en concevant des activités, en les mettant en œuvre et en les analysant ;
- En L3, le réinvestissement en situation réelle et le développement d'une posture réflexive *via* une analyse des situations rencontrées s'appuyant sur les travaux de recherche.

Sur l'ensemble des stages, les étudiants se seront familiarisés avec les 3 cycles de l'école, auront découvert le collège et son fonctionnement et auront observé des pratiques inclusives et des milieux éducatifs variés (périscolaire, petite enfance, ...).

Afin de favoriser une dynamique de travail propice, les étudiants seront en stage en binôme et accompagnés par un tuteur dans l'école. Le suivi sera complété par les acteurs de l'équipe pluri-catégorielle aussi bien en amont qu'en aval, par la mise en place de dispositifs (atelier d'échanges, analyse de situations faisant appel à des démarches variées, projet collectif en classe, ...) et outils (rapport d'étonnement, carnet de bord, portfolio, écrit réflexif, ...). Le projet de convention joint à ce dossier précise la composition des équipes pluri-catégorielles, la nature des stages et leur organisation tenant compte des potentialités et des contraintes du territoire.

F. Moyens humains prévus (1 page) *Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).*

La mise en œuvre de la licence « professorat des écoles » repose sur une structuration pluri-catégorielle de l'équipe pédagogique, articulant les moyens universitaires et académiques dans une logique de complémentarité, de progressivité et de professionnalisation. L'objectif affiché sur la durée de l'accréditation est d'atteindre un taux de 50 % d'interventions horaires assurées par des personnels dont l'affectation principale est en établissement (PEMF, PFA, temps partagés) ou ayant une implication forte auprès des équipes en établissement scolaire (chef d'établissement/directeur d'école, IEN, IA-IPR, CPC). Fort de cette ambition chaque centre de formation s'appuiera principalement sur une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs (EC), de PRCE/PRAG en temps plein ou partagé, de CPE, d'enseignants du premier degré en poste à l'INSPÉ CVL, de PEMF et de PFA (certifiés ou agrégés). Cette diversité de statuts facilitera l'apport d'expertises académiques et professionnelles, évitant ainsi une juxtaposition formelle des rôles. Les équipes seront constituées par blocs de compétences, avec une progressivité assurée de la L1 au M2, favorisant le suivi des étudiants et la cohérence pédagogique sur l'ensemble du cursus.

Les interventions des personnels de l'Éducation Nationale non recrutés par l'université pourront être prises en charge par le rectorat selon deux modalités en cours de discussion :

- Des décharges rectoriales pour les PEMF, PFA certifiés et agrégés, selon des volumes définis en cohérence avec le décret n°2025-742 du 31 juillet 2025 relatif aux personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour intervenir à l'INSPÉ.
- Des interventions ponctuelles faites dans la LPE par des professeurs des écoles, professeurs du second degré, personnels exerçant en EPLE, en école ou dans un service déconcentré de l'éducation nationale, en fonction de leur expertise.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Les interventions de personnels de l'Education Nationale dont l'affectation principale se situe en EPLE ou en école incluent également les enseignants en temps partagé recrutés par l'université et, à la marge dans le cadre de la LPE, des vacations.

Dans la mesure où la co-intervention, notamment avec les PEMF, constitue un levier fort de professionnalisation des étudiants *via* l'articulation entre les contenus disciplinaires, les didactiques et les postures professionnelles, elle sera comptabilisée selon un principe de parité horaire (1h université - 1h rectorat).

Afin de stabiliser et d'amplifier les interventions de personnels de l'Education Nationale avec une affectation principale dans un établissement, une convention pluriannuelle entre l'université d'intégration de l'INSPÉ CVL (université d'Orléans) et le rectorat est en cours de formalisation. Elle vise à :

- Clarifier les modalités de prise en charge (heures d'enseignement, frais de déplacements, lettres de mission),
- Sécuriser les engagements des personnels de terrain,
- Favoriser la construction de communautés de pratiques entre formateurs, de communautés d'apprentissage.

L'objectif est d'atteindre 50 % d'interventions (volume horaire) assurées par des praticiens de terrain d'ici la fin de l'accréditation, en comptabilisant les enseignants en temps partagés, en renforçant les co-interventions, en mobilisant des PEMF et PFA de manière plus systématique et en consolidant les partenariats avec le rectorat. Cette évolution ne repose pas uniquement sur une logique quantitative, mais sur une ambition qualitative : mieux articuler l'ensemble des savoirs professionnels pour développer les compétences attendues d'un enseignant du premier degré, adosser le développement de ces compétences aux résultats de la recherche et garantir aux étudiants une formation ancrée dans les réalités du métier.

Les ratios seront déterminés lors de l'élaboration de la maquette en respectant les principes développés ci-dessus.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Annexe 1 :



Orléans, le 13 juin 2025

Le Président

Tél : 02 38 49 47 48 - secretariat.cabinet@univ-orleans.fr

Références à rappeler : EB/GC/134

Objet : Mise en place de la Licence « Professeur des Écoles » – Académie Orléans-Tours

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement de la formation initiale des enseignants et pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, l'Université d'Orléans en partenariat avec l'académie Orléans-Tours, s'engage dans la mise en œuvre de la licence « Professeur des Écoles » (PE), et propose qu'elle soit portée par l'INSPE Centre-Val de Loire.

Ce projet vise à construire un parcours cohérent, professionnalisant et ancré dans le territoire, dès la sortie du baccalauréat, pour les étudiants se destinant au métier de professeur des écoles. Les Objectifs stratégiques de ce projet sont les suivants :

- **Accroître l'attractivité du métier d'enseignant dès le lycée** : la licence PE a pour vocation de donner une ambition forte aux lycéens et à leurs familles, en valorisant la poursuite d'études supérieures dans une filière professionnalisante. Elle répond à un besoin structurel de renouvellement des vocations dans le premier degré.
- **Structurer une offre de formation territorialisée et équitable** : cette licence sera proposée dans plusieurs départements de la région Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loiret), afin de couvrir l'ensemble du territoire académique et d'offrir à chaque étudiant une possibilité de formation de proximité, gage de cohésion sociale et de développement territorial.
- **Professionnaliser très tôt les étudiants par une découverte progressive de l'environnement de la classe** : des stages d'observations et de pratiques accompagnées encadrés seront mis en place si possible dans les trois cycles de l'école primaire. Le rectorat s'engage à mettre à disposition des lieux d'accueil sur les quatre départements concernés, favorisant ainsi une familiarisation progressive avec les réalités du métier et des élèves.
- **Familiariser les étudiants aux problématiques éducatives des territoires** : les étudiants seront sensibilisés aux enjeux spécifiques de leur territoire d'exercice, dans une logique de prise en compte des diversités locales et d'inclusion scolaire, cette approche préparant des enseignants pleinement engagés dans la réussite de tous les élèves.
- **Créer des synergies entre acteurs académiques, universitaires et de terrain** : cette licence s'inscrira dans une dynamique de coopération entre les écoles, les universités et les acteurs de la recherche de la région académique. Elle favorisera l'émergence de projets, d'événements et de parcours transversaux, permettant aux étudiants de s'impliquer activement dans la vie éducative et scientifique.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Le choix de confier la mise en œuvre opérationnelle de cette licence à l'INSPE Centre-Val de Loire, composante de l'Université d'Orléans, repose sur :

- Son maillage territorial fort et son implantation dans les départements concernés ;
- Ses compétences pédagogiques et scientifiques reconnues
- Sa capacité à mobiliser les autres composantes, en particulier les UFR de Sciences et Techniques, et de Sciences Humaines et Sociales, sur les universités d'Orléans et de Tours ;
- Sa capacité à assurer le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de la formation, en lien étroit avec les services de l'Université d'une part et les services du rectorat d'autre part.

Les personnels de l'université, via l'INSPE, assureront l'ingénierie pédagogique, les enseignements et l'encadrement des étudiants. Le rectorat, pour sa part, mettra à disposition les lieux de stage et mobilisera les professeurs des écoles-maîtres formateurs (PEMF), qui interviendront dans la formation tant sur le plan théorique que pratique.

La licence s'articulera de façon fluide avec le Master Métier de l'Enseignement et de l'Education (M2E) premier degré, dans une logique de continuité pédagogique, assurée par le comité de suivi 1er degré déjà existant dans la gouvernance de l'INSPE CVL.

Ce projet répond pleinement aux axes stratégiques de l'académie d'Orléans-Tours :

- Progresser : en assurant une formation progressive, exigeante et accompagnée ;
- Faire société : en renforçant la cohésion éducative et territoriale ;
- Construire son avenir : en donnant des perspectives concrètes d'insertion et de réussite ;
- Se caractériser : en affirmant une identité académique forte au service des élèves.

Ce projet est également en parfaite cohérence avec les ambitions de l'Université d'Orléans, seul établissement présent dans l'ensemble des départements de la région, et engagée dans une politique de site qui vise au développement d'une université Européenne pluridisciplinaire, ancrée en Région par une spécialisation par site en cohérence avec l'écosystème socio-économique local.

La mise en place de la licence PE dans l'académie Orléans-Tours est une réponse ambitieuse, cohérente et territorialisée aux défis posés par la formation initiale des enseignants du premier degré. En favorisant l'attractivité, la professionnalisation, l'ancrage local et la continuité pédagogique, elle constitue un levier structurant pour le système éducatif régional et national.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président de l'Université d'Orléans



Eric BLOND

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Annexe 2 : Convention cadre en cours d'élaboration – document de travail

CONVENTION-CADRE

liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques pour la mise en œuvre de la licence professorat des écoles

Entre les soussignés :

L'académie d'Orléans-Tours dont le siège est situé 21, rue Saint Etienne 45043 Orléans CEDEX 1 représentée par son recteur, Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, ci-après nommée « l'académie »,

Et

L'Université d'Orléans, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé au Château de La Source, Avenue du Parc Floral – BP 6749, 45067 Orléans CEDEX 2, représentée par son Président, Monsieur Éric BLOND, ci-après nommée « l'université »

Il a été convenu ce qui suit :

L'objectif de la présente convention est de préciser la stratégie opérée et les modalités de réflexion et d'actions mutualisées conduites par l'académie et l'université pour proposer une formation dite « licence professorat des écoles » favorisant la réussite au concours de recrutement de professeur des écoles, tout en permettant une poursuite d'étude notamment dans un master mention enseignement et éducation professorat des écoles.

Article 1er : Elaboration de la carte des formations

La formation à la licence « professorat des écoles » est implantée au sein de quatre des centres de formation de l'INSPÉ Centre Val de Loire (CVL), répartis stratégiquement sur le territoire académique pour garantir un maillage équilibré et une accessibilité géographique optimale en tenant compte des besoins territoriaux en matière de recrutement dans le premier degré.

Les centres concernés sont :

- Centre de formation d'Orléans de l'INSPÉ CVL
- Centre de formation de Tours de l'INSPÉ CVL
- Centre de formation de Châteauroux de l'INSPÉ CVL
- Centre de formation de Chartres de l'INSPÉ CVL.

Article 2 : Définition des capacités d'accueil

Les capacités d'accueil en L1 sont fixées annuellement en concertation entre l'université d'Orléans, sa composante INSPÉ, et les services de l'académie, en tenant compte :

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

- des prévisions de recrutement dans le premier degré sur les cinq (5) ans à venir,
- des moyens disponibles sur chaque centre de formation,
- et des ressources humaines (enseignants universitaires, formateurs académiques du premier et du second degrés) disponibles.

Les capacités sont réparties parmi les quatre centres de formation de l'INSPÉ CVL, selon les infrastructures d'accueil, les bassins d'attractivité et la disponibilité des équipes pédagogiques.

Article 3 : Constitution des équipes pluri-catégorielles

Les équipes de formation sont composées d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du premier et du second degré et de CPE de l'INSPÉ CVL, et de personnels de l'éducation nationale, notamment des professeurs des écoles, professeurs du second degré, personnels exerçant en EPLE, en école ou dans un service déconcentré de l'éducation nationale, en fonction de leur expertise.

Le dialogue entre les services académiques et l'Université d'Orléans doit en effet progressivement « permettre d'atteindre la cible de 50% des heures d'enseignement assurées par des professeurs des premier et second degrés exerçant effectivement en école ou en établissement public local d'enseignement, et lorsque cela est possible, détenteurs de la certification de professeur des écoles maître formateur ou de professeur formateur académique ».

Ces équipes pluri-catégorielles sont pilotées par chacun des responsables de centre de formation.

Une coordination inter-centres est assurée par un responsable universitaire de l'INSPÉ CVL de la licence LPE qui veille à l'harmonisation des pratiques pédagogiques, à la cohérence des contenus et à la qualité de la formation sur l'ensemble des centres. Le comité de suivi 1er degré de l'INSPÉ CVL assure collectivement la mise en stage des étudiants et veille à la composition des équipes pluri-catégorielles ; il est actuellement composé :

- De l'IA-DASEN en charge du 1er degré pour l'académie, nommé par Monsieur le Recteur,
- Du directeur de l'INSPÉ CVL,
- Du directeur de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC),
- Des DASEN ou DASEN adjoints des six départements de l'académie d'Orléans-Tours,
- D'un représentant de l'enseignement privé sous contrat,
- De l'enseignant de l'INSPE CVL responsable de la mention 1er degré du master MEEF,
- De l'enseignant de l'INSPE CVL coordonnateur du Diplôme inter-universitaire / parcours adapté,
- Du responsable du bureau des stages et de l'alternance de l'INSPE CVL.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme, ce comité intégrera le responsable de la licence professorat des écoles ainsi que le responsable du M2E professorat des écoles.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Article 4 : Organisation des semaines de stage

Les stages en milieu scolaire font partie intégrante de la formation. Leur organisation est coordonnée entre l'université *via* sa composante INSPÉ et les services de l'académie, notamment les DSDEN.

Les périodes de stage incluses dans le parcours de formation des trois années de licence sont régies par une convention cadre conclue à l'échelle académique entre l'université *via* son INSPÉ et l'académie, et transposée dans chaque département en lien avec des écoles partenaires en priorisant les écoles au plus près des lieux de formation. Ladite convention cadre fixe notamment les objectifs et modalités de stage, l'accueil et l'encadrement des étudiants en stage et toutes dispositions légales en vigueur.

Sur les 3 années de la licence, les stages se déclinent en :

- Stages d'observation en L1,
- Stages d'observation et de pratique accompagnée en L2,
- Des stages d'observation et de pratique guidée en L3.

Un calendrier des semaines de stage est annuellement établi par chaque centre de formation et la DSDEN concernée.

L'accompagnement des étudiants en stage est assuré par des tuteurs désignés par les DSDEN au sein des écoles, en lien avec les équipes pluri-catégorielles.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois années universitaires du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, et pourra être révisée à la demande de l'une ou l'autre des parties, notamment en cas d'évolution des textes réglementaires ou de réorganisation territoriale.

Fait en deux exemplaires originaux à Orléans,

Le

M. Jean-Philippe AGRESTI, Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours	M. Éric BLOND, Le président de l'université d'Orléans
---	--

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

Annexe 3 :

Note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

Dans le cadre du parcours de formation préparant au Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles (CRPE), le système d'information de scolarité pensé est conçu pour attester la dispense d'épreuves d'admissibilité sans entraver le passage académique d'une année à l'autre. Cette distinction est essentielle pour garantir à la fois la conformité réglementaire et la fluidité du parcours étudiant.

1. Dispense d'épreuves d'admissibilité au CRPE

La dispense concerne spécifiquement les épreuves d'admissibilité du concours, et non la validation académique de l'année universitaire. Elle est attestée dans le système par :

- La validation des éléments constitutifs avec une note supérieure ou égale à 10 pour chacune des disciplines fondamentales en L1 et en L2 :
 - Mathématiques et numératie
 - Français et compétences langagières
- La validation des autres domaines du bloc 1 concernés par l'épreuve d'admissibilité 2 avec une moyenne globale supérieure ou égale à 10 avec une note minimum de 8 pour chaque domaine de l'épreuve en L1 et L2.

Cette validation est enregistrée indépendamment des autres blocs, permettant d'attester que l'étudiant remplit les conditions de dispense sans que cela ne soit conditionné par la réussite globale de l'année.

2. Passage d'une année à l'autre

Le passage d'une année universitaire à la suivante (ex. de L1 à L2, ou de L2 à L3) est géré séparément dans le système. Il se fonde sur :

- La validation globale des UE avec l'application éventuelle de compensations entre blocs, selon la réglementation des études de l'université.

Ainsi, un étudiant peut passer en année supérieure sans répondre aux conditions de dispense des épreuves d'admissibilité, il devra alors participer à ces épreuves.

3. Articulation entre les deux dispositifs

Ce système d'information permet de :

- Tracer distinctement la validation des blocs nécessaires à la dispense d'épreuves du CRPE.
- Gérer la progression académique sans que la dispense n'interfère avec les règles de passage.
- Éviter toute confusion entre la réussite académique et l'éligibilité à la dispense des épreuves du concours.